

SFBM : Système visuel : Pharmacologie spéciale
UE 3.3

Département Santé	
Section: Orthoptie	Sous-section / Finalité / option : Néant
Implantation : HELB Ilya Prigogine : Campus Erasme – HE Vinci : Site Parnasse ISEI – Institut Ilya Prigogine : Campus Erasme Téléphone secrétariat : 02/560 29 18	
Cycle : <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 Bloc d'études : 2 Situation dans la formation : <input checked="" type="checkbox"/> 1^{er} quadrimestre <input type="checkbox"/> 2 ^{ème} quadrimestre Niveau du cadre européen des certifications : <input type="text" value="Niveau 6"/>	Unité d'enseignement pré-requise : UE 1.7 - SFBM : Anatomie et histologie du système visuel UE 1.8 – SFBM : Physiologie de l'œil et du système visuel UE 2.4 - SBM : Pathologie Pharmacologie Premiers soins Unité(s) d'enseignement co-requise(s) à cette UE : / Volume horaire/an : 16 h Nombre de crédits ECTS : 2 Obligatoire ou optionnel : obligatoire Langue d'enseignement : français Langue d'évaluation : français
Responsable(s) de l'UE : BORREMANS Anne	Titulaire(s) des Activités d'Apprentissage : Pharmacologie spéciale: BORREMANS Anne
<u>CONTRIBUTION AU PROFIL D'ENSEIGNEMENT :</u>	
En regard de l'ensemble du programme de formation, l'UE contribue au développement des compétences et capacités suivantes :	
<u>Compétences :</u>	
1- S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle. 2 - Prendre en compte les dimensions déontologiques, éthiques, légales et réglementaires. 3 - Gérer (ou participer à la gestion) les ressources humaines, matérielles et administratives. 4 - Concevoir des projets techniques ou professionnels complexes. 5 - Assurer une communication professionnelle 6 - Pratiquer les activités spécifiques au domaine orthoptiste.	
<u>Compétences et capacités :</u>	
1.1 Participer activement à l'actualisation de ses connaissances et de ses acquis professionnels 1.3 Développer ses aptitudes d'analyse, de curiosité intellectuelle et de responsabilité 1.6 Exercer son raisonnement scientifique. 2.1 Respecter la déontologie propre à la profession 2.2 Pratiquer à l'intérieur du cadre éthique 2.3 Respecter la législation et les réglementations. 3.1 Programmer avec ses partenaires, un plan d'actions afin d'atteindre les objectifs définis 3.2 Collaborer avec les différents intervenants de l'équipe pluridisciplinaire 3.3 Participer à la démarche qualité 3.4 Respecter les normes, les procédures et les codes de bonne pratique.	

4.1 Identifier la situation

4.2 Collecter l'ensemble des données

5.1 Transmettre oralement et/ou par écrit les données pertinentes,

5.2 Utiliser les outils de communication existants,

5.3 Collaborer avec l'équipe pluridisciplinaire,

5.4 Développer des modes de communication adaptés au contexte rencontré.

6.1 Identifier et évaluer une problématique orthoptiste

6.2 Etablir un rapport technique qui synthétise les informations pertinentes et propose un projet d'intervention.

ACQUIS D'APPRENTISSAGE TERMINAUX

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant d'approfondir les notions théoriques en matière de pharmacologie applicables au champ professionnel de la santé et plus spécifiquement à l'intervention de l'orthoptiste.

ACQUIS D'APPRENTISSAGE SPECIFIQUES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

sur base d'une situation issue de la vie professionnelle et d'une situation relative à des pathologies identifiées,

en disposant de la documentation nécessaire,

- ◆ d'identifier et de différencier les classes de médicaments ophtalmiques (indications, contre-indications, modes d'action, propriétés et caractéristiques,...) ;
- ◆ d'expliquer leur implication et les interactions sur l'œil, la vision et le système nerveux autonome (S.N.A) ;
- ◆ d'énoncer les effets secondaires, indésirables et/ou toxiques potentiels d'une médication ;

CONTENU SYNTHETIQUE

1. L'étudiant sera capable :

sur base de situations issues de la vie professionnelle et de situations relatives à des pathologies identifiées,

en disposant de la documentation nécessaire,

Pharmacologie spéciale

- de caractériser les classes de médicaments ophtalmiques ;
- de mettre en relation les médicaments oculaires avec leur fonction sur le S.N.A. ;
- d'identifier :
 - les effets secondaires, indésirables et toxiques des médicaments ophtalmiques,
 - les effets indésirables et toxiques des médicaments systémiques sur le système oculaire,
 - les problèmes liés aux interactions médicamenteuses et aux interactions rencontrées lors du port de lentilles de contact.

2. Plan(s) de cours détaillé(s)

1. Formes galéniques destinées à la voie oculaire
2. Analgésiques, antipyrétiques, anti-inflammatoires non stéroïdiens (AINS)
3. Les corticostéroïdes
4. Les médicaments anti-infectieux
5. Les antiallergiques
6. Les décongestionnants
7. Mydriatiques-Cycloplégiques
8. Médicaments du glaucome
9. Anesthésiques locaux
10. Larmes artificielles
11. Agents de diagnostic en ophtalmologie
12. Médicaments utilisés en chirurgie oculaire
13. Médicaments utilisés dans les pathologies de la rétine
14. Toxicité oculaire des médicaments générales
15. Les lentilles
16. Toxine botulique
17. Le déficit d'attention : TDAH
18. Anxiolytiques et hypnotiques

METHODES D'APPRENTISSAGE

Pharmacologie spéciale

Cours ex cathedra, dialogue didactique, en présentiel ou à distance.

SUPPORTS DE COURS

Support	Obligatoire
Syllabus et PowerPoint en ligne	X

L'existence de support de cours obligatoire ne dispense pas de la prise de note de l'étudiant.

MODALITES D'EVALUATION

- *Type d'évaluation :*

Si toutes les conditions sanitaires sont réunies pour l'organisation de l'examen en présentiel :

	<i>Examen écrit</i>	<i>Examen oral</i>	<i>Examen Pratique</i>	<i>Travail</i>	<i>+ évaluation continue</i>
1 ^{ère} session AA1	X				
2 ^{ème} session AA1	X				

Si les conditions sanitaires ne permettent pas une organisation de l'examen en présentiel, il se déroulera à distance :

	<i>Examen écrit</i>	<i>Examen oral</i>	<i>Examen Pratique</i>	<i>Travail</i>	<i>+ évaluation continue</i>
1 ^{ère} session AA1	X				
2 ^{ème} session AA1	X				

- *Note générale de l'UE : Note sur 35*
- *Note de chaque AA de l'UE :*

<i>AA1</i>	<i>Note sur 35</i>
------------	--------------------

- *Mode de calcul de la note générale de l'UE :*

<i>Case à cocher</i>	<i>Type de moyenne</i>
<i>X</i>	<i>Moyenne arithmétique</i>
	<i>Moyenne arithmétique pondérée</i>
	<i>Moyenne géométrique</i>
	<i>Moyenne géométrique pondérée</i>
	<i>Evaluation intégrée</i>
	<i>Note d'Alerte</i>

CRITERES D'EVALUATION

<i>Acquis d'apprentissage (Cf. supra)</i>	<i>Critères d'évaluation</i>	<i>Indicateurs</i>
<ul style="list-style-type: none"> • de caractériser les classes de médicaments ophtalmiques ; 	De citer : <ul style="list-style-type: none"> • les indications, contre-indications • Effets secondaires • Précautions d'usage De chaque classe de médicaments ophtalmiques	<i>Expliquer au patient l'usage des médicaments, les effets néfastes possibles et les conseils d'utilisation. Conseiller et utiliser les différents médicaments de façon adéquate.</i>
<ul style="list-style-type: none"> • de mettre en relation les médicaments oculaires avec leur fonction sur le S.N.A. ; 	Expliquer l'action ou l'interaction des médicaments oculaires sur le S.N.A.	<i>Expliquer les effets d'une stimulation ou d'une inhibition du système sympathique ou parasympathique lors de l'administration d'un médicament par voie locale ou systémique.</i>
<ul style="list-style-type: none"> • d'identifier : <ul style="list-style-type: none"> ○ les effets secondaires, indésirables et toxiques des médicaments ophtalmiques, 	Expliquer spécifiquement pour chaque médicament ophtalmique ses effets secondaires et sa toxicité éventuelle.	<i>Lors de l'anamnèse des médicaments chez un patient, pouvoir identifier leurs interactions possibles avec le système ophtalmique lors d'un usage usuel ou lors d'une intervention à visée ophtalmique.</i>

<ul style="list-style-type: none"> ○ les effets indésirables et toxiques des médicaments systémiques sur le système oculaire, 	<p>Expliquer les effets secondaires ou toxiques sur le système oculaire de médicaments utilisés en médication générale.</p>	
<ul style="list-style-type: none"> ○ les problèmes liés aux interactions médicamenteuses et aux interactions rencontrées lors du port de lentilles de contact. 	<p>Expliquer les conseils à donner aux patients lors du port de lentilles : hygiène, utilisation, durée du port...</p> <p>Expliquez les incompatibilités des lentilles avec différents traitements locaux ou ophtalmiques.</p> <p>Expliquer les effets secondaires possibles lors du port de lentilles ophtalmiques.</p>	

SOURCES DOCUMENTAIRES

Pharmacologie spéciale

Utilisées par l'enseignant : voir bibliographie en fin de syllabus

Proposées à l'appui du travail personnel de l'étudiant :

Répertoire Commenté des médicaments : CBIP-BCFI 2020

<https://www.cbip.be>

* Définitions:

Article 15. - § 1^{er} du Décret "paysage" du 7 novembre 2013:

Acquis d'apprentissage : énoncé de ce que l'étudiant doit savoir, comprendre et être capable de réaliser au terme d'un processus d'apprentissage, d'un cursus ou d'une unité d'enseignement validée; les acquis d'apprentissage sont définis en termes de savoirs, d'aptitudes et de compétences;

Compétence : faculté évaluable pour un individu de mobiliser, combiner, transposer et mettre en oeuvre des ressources individuelles ou collectives dans un contexte particulier et à un moment donné; par ressources, il faut entendre notamment les connaissances, savoir-faire, expériences, aptitudes, savoir-être et attitudes;

Capacité : « activité intellectuelle stabilisée et reproductible dans des champs divers de la connaissance. » Meirieu Ph., Apprendre, oui, mais comment ?, ESF éditeur, 1988, p. 153-154 . Cette proposition suggère que la compétence serait une combinaison appropriée de plusieurs capacités dans une situation déterminée.

http://commonweb.unifr.ch/artsdean/pub/gestens/f/as/files/3650/34116_091116.pdf , la compétence étant un « savoir identifié mettant en jeu une ou des capacités, dans un champ notionnel ou disciplinaire déterminé. » Meirieu Ph., Apprendre, oui, mais comment ?, ESF éditeur, 1988, p. 153-154

**Un support obligatoire doit être mis en ligne, excepté s'il s'agit d'un livre protégé par le droit d'auteur (les articles par contre doivent être mis en ligne).